

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00429

Numéro SIREN : 542 052 766

Nom ou dénomination : CHANEL

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 28917

Chanel

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXCO PARIS ACE
5, avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Chanel

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Chanel,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Chanel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose, suite à la mise à jour de la recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, l'incidence du changement de méthode comptable relatif à la répartition des droits à prestation, méthode pour laquelle votre société a opté.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe C de l'annexe aux comptes annuels expose les principales estimations utilisées pour l'établissement des états financiers. La note F.4 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives aux « Immobilisations financières ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 15 juin 2022

Les Commissaires aux Comptes

EXCO PARIS ACE

ERNST & YOUNG Audit



François Shoukry

Patrick Vincent-Genod

CHANEL S.A.S.

135, avenue Charles de Gaulle

92521 - NEUILLY-SUR-SEINE

R.C. NANTERRE : B 542 052 766

EXERCICE 2021

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES

Désignation de l'entreprise : SAS CHANEL S.A.S.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 135 avenue Charles de Gaulle 92521 NEUILLY SUR SEINE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 4 2 0 5 2 7 6 6 0 0 0 1 2			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	136 939 706	114 886 935
		Fonds commercial (1)	AH	AI	23 637 500	35 061 678
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	40 705 299	40 705 299
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	38 539 223	38 539 223
		Constructions	AP	AQ	108 059 220	152 767 950
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 462 577	1 899 404
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	211 982 443	258 595 393
		Immobilisations en cours	AV	AW	35 844 322	35 844 322
		Avances et acomptes	AX	AY	5 426 093	5 426 093
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	4 042 290	1 001 860 328
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	3 130 310	3 130 310
		Autres titres immobilisés	BD	BE	3 004 622	3 004 622
		Prêts	BF	BG	9 767 849	9 767 849
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 400 000	9 773 988
TOTAL (II)		BJ	BK	493 523 738	1 711 263 401	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	25 960	4 763 783
		En cours de production de biens	BN	BO	1 088 224	1 088 224
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	24 396 357	48 207 504
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 250 904	3 033 447
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 474 728	251 789 541
		Autres créances (3)	BZ	CA	342 982	614 014 621
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	213 161 477	213 161 477
			CH	CI	54 057 445	54 057 445
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	54 057 445	53 395 953	
	TOTAL (III)	CJ	CK	29 490 933	1 190 116 046	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		708 618	1 929 999	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	523 014 672	2 902 088 066	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	12 087 732	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CHANEL S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 200 000	DA	80 200 000	80 200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	34 647 848	34 647 848	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 020 000	8 020 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ 1 550 310)	DG	341 814 004	643 024 486	
	Report à nouveau	DH	10 094 931		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	816 527 335	177 583 517	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	11 471 854	9 752 114	
	TOTAL (I)	DL	1 302 775 973	953 227 967	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	41 156 573	39 631 728	
	Provisions pour charges	DQ	49 956 292	95 960 080	
	TOTAL (III)	DR	91 112 866	135 591 808	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 750 218	11 947 888	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	662 883 585	809 848 358	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	12 512 541	17 927 088	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	340 039 312	240 369 316	
	Dettes fiscales et sociales	DY	183 111 825	141 113 292	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	31 779 002	24 430 587	
Autres dettes	EA	258 226 978	185 814 306		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	16 401 511	6 030 934	
TOTAL (IV)	EC	1 506 704 975	1 437 481 773		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	1 494 251	833 762	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 902 088 066	2 527 135 312		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	806 192 140	632 275 703		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 750 218	11 947 888		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS CHANEL S.A.S.								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	495 906 586	FB	1 196 634 388	FC	1 692 540 975	1 305 919 428	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	15 445 573	FE	8 850 240	FF	24 295 814	19 518 567
			FG	186 934 264	FH	783 531 748	FI	970 466 012	819 134 020
	Chiffres d'affaires nets *		EJ	698 286 424	FK	1 989 016 377	FL	2 687 302 802	2 144 572 017
	Production stockée*				FM	252 053		(304 971)	
	Production immobilisée*				FN	795 486		774 567	
	Subventions d'exploitation				FO	28 000		23 955	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	121 580 971		50 176 524	
	Autres produits (1) (11)				FQ	603 558 248		437 512 922	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 413 517 561		2 632 755 016	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	468 976 451		458 444 359
Variation de stock (marchandises)*				FT	56 262 097		(7 807 940)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	7 814 708		7 370 309		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	646 610		(1 108 541)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 380 714 941		1 186 173 437		
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	35 039 939		36 813 085		
Salaires et traitements*				FY	236 295 142		229 877 670		
Charges sociales (10)				FZ	129 850 515		109 269 592		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	90 001 194		90 212 225	
			- dotations aux provisions*		GB	5 000			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	20 147 421		48 852 815		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	28 273 540		66 423 847				
Autres charges (12)		GE	110 990 403		87 351 013				
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	2 565 017 966		2 311 871 874				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	848 499 595		320 883 142				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	239 082 138	781 808		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	216 930	753		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	293 224	242 165		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	1 929 999	339 409		
	Différences positives de change				GN	1 269 100	4 414 879		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
Total des produits financiers (V)		GP	242 791 392		5 779 016				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	708 618	2 429 999		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	17 387 030	24 917 727		
	Différences négatives de change				GS	662 001	857 858		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)		GU	18 757 650		28 205 585				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	224 033 742		(22 426 568)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	1 072 533 337		298 456 573				

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS CHANEL S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		9 610	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	764 234	5 365 287	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	10 717 332	11 221 157	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	11 481 567	16 596 055	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	298 197	1 225 123	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	754 665	4 026 519	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	42 789 278	18 727 090	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	43 842 141	23 978 734	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(32 360 573)	(7 382 678)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	25 501 491	17 076 881		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	198 143 936	96 413 496		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 667 790 521	2 655 130 088		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 851 263 186	2 477 546 571		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	816 527 335	177 583 517		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	1 519 070	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	239 322 661	989 201
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	13 368 989	6 088 226
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	25 014 957	10 403 962
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	4 120 657	996 071
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	557 945 348	399 090 539	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	55 446 271	35 674 620	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes, Litiges, Dégrevement Impôt				298 197		
Charges et Produits exceptionnels sur Opération en Capital				754 665	764 234	
Dotations et reprises Exceptionnelles aux Amort. & Provisions				5 623 307		
Amortissements Dérogatoires				4 322 072	2 602 332	
Provisions Personnel (Prud'hommes)				1 785 835	471 200	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CHANEL S.A.S.

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	318 810 580	KE	KF	93 192 708		
CORPORELLES	Terrains					KG	34 822 482	KH	KI	3 716 740		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	97 821 536	KK	KL	62 091 736		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	60 239 891	KQ	KR	40 968 892		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	9 119 708	KT	KU	377 175		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	255 045 180	KW	KX	55 045 498		
		Matériel de transport*				KY	121 934	KZ	LA	31 200		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	191 529 912	LC	LD	25 660 709		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	51 847 374	LI	LJ	30 480 934		
	Avances et acomptes					LK	5 674 281	LL	LM	7 594 420		
	TOTAL III					LN	706 222 303	LO	LP	225 967 309		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T		
Autres participations					8U	1 008 976 045	8V	8W	782 161			
Autres titres immobilisés					IP	2 121 622	IR	IS	883 000			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	13 737 945	IU	IV	10 317 708			
TOTAL IV					LQ	1 024 835 612	LR	LS	11 982 869			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 049 868 496	ØH	ØJ	331 142 887			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	30 032 747	LV	LW	351 231 120	IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	LY	38 539 223	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	159 913 273	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG	294 886	MH	100 913 897	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	134 902	MJ	9 361 981	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers			IU	3 879 496	MM	22 380 803	MN	283 830 379	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	47 000	MQ	106 134	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	30 549 299	MT	186 641 323	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	46 483 986	MZ	35 844 322	NA		
Avances et acomptes					NC		ND	7 842 608	NE	5 426 093	NF	
TOTAL III					IV	50 363 482	NG	61 249 501	NH	820 576 629	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU	M7		ØW	
	Autres participations					IO		ØX	725 276	ØY	1 009 032 930	ØZ
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	3 004 622	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	3 113 815	2F	20 941 837	2G
TOTAL IV					I3		NJ	3 839 091	NK	1 032 979 390	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	80 396 229	ØK	95 828 014	ØL	2 204 787 140	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHANEL S.A.S.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *													
CADRE A																							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN											
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ											
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH											
TOTAL I			RK			RM			RN			RO											
Terrains			PI			PJ			PK			PL											
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO											
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT											
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX											
			Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE			QF								
corporelles			Matériel de transport			QH			QI			QJ											
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN			QO								
TOTAL II			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS											
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QU			QV			QW			QX								
			ØN			ØP			ØQ			ØR											
CADRE B																							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																							
DOTATIONS																							
REPRISES																							
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																							
Colonne 1 Différentiel de durée et autres																							
Colonne 2 Mode dégressif																							
Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel																							
Colonne 4 Différentiel de durée et autres																							
Colonne 5 Mode dégressif																							
Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																							
Frais établissements																							
Fonds commercial																							
Autres immob. incorporelles																							
TOTAL I																							
Terrains																							
Constructions																							
												Sur sol propre											
Sur sol d'autrui																							
Inst. gales, agenc. et am. des const.																							
Inst. techniques mat. et outillage																							
Autres immobilisations corporelles																							
												Inst. gales, agenc am. divers											
												Matériel de transport											
												Mat. bureau et inform. mobilier											
Embballages récup. et divers																							
TOTAL II																							
Frais d'acquisition de titres de participation																							
TOTAL III																							
Total général (I+II+III)																							
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)																							
Total général non ventilé (NS+NT+NU)																							
Total général non ventilé (NW-NY)																							
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																							
Montant net au début de l'exercice																							
Augmentations																							
Dotations de l'exercice aux amortissements																							
Montant net à la fin de l'exercice																							
Frais d'émission d'emprunt à étaler																							
Primes de remboursement des obligations																							
Z9																							
Z8																							
SP																							
SR																							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS CHANEL S.A.S.Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	9 752 114	TM	4 322 072	TN	2 602 332	TO	11 471 854	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	9 752 114	TS	4 322 072	TT	2 602 332	TU	11 471 854	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	3 882 778	4B	5 446 199	4C	3 071 200	4D	6 257 777	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	1 929 999	4U	708 618	4V	1 929 999	4W	708 618	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	78 321 773	4Y	15 360 240	4Z	59 699 058	5A	33 982 956	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	51 457 257	5W	16 125 864	5X	17 419 607	5Y	50 163 514	
TOTAL II	5Z	135 591 808	TV	37 640 922	TW	82 119 865	TX	91 112 866		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	10 477 392	6B	22 740 389	6C	4 929 609	6D	28 288 172
		– corporelles	6E	205 484	6F	1 449 745	6G	93 056	6H	1 562 173
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U	4 042 290	9V		9W		9X	4 042 290
		– autres immobilisations financières (1)*	06	1 400 000	07		08		09	1 400 000
	Sur stocks et en cours	6N	52 843 135	6P	16 596 101	6R	45 016 918	6S	24 422 318	
	Sur comptes clients	6T	3 685 587	6U	2 991 443	6V	3 202 302	6W	3 474 728	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	3 159 499	6Y	559 876	6Z	2 125 489	7A	1 593 886	
	TOTAL III	7B	75 813 390	TY	44 337 556	TZ	55 367 376	UA	64 783 569	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	221 157 314	UB	86 300 551	UC	140 089 574	UD	167 368 290	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	48 425 962	UF	117 460 313				
	– financières		UG	708 618	UH	1 929 999				
	– exceptionnelles		UJ	37 165 970	UK	10 604 330				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL	3 130 310	UM	1 879 477	UN	1 250 833		
		Prêts (1) (2)		UP	9 767 849	UR	9 767 849	US			
		Autres immobilisations financières		UT	11 173 988	UV	440 405	UW	10 733 583		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	3 163 423		82 339		3 081 083		
		Autres créances clients		UX	252 100 846		252 100 846				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	673 096		673 096				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 568 833		1 568 833				
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéficiaires		VM	11 998 787		11 998 787			
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	47 021 545		47 021 545			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	7 163 695		7 163 695			
			Divers		VP						
		Groupe et associés (2)		VC	335 701 834		335 701 834				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	210 229 811		117 880 398		92 349 413		
		Charges constatées d'avance		VS	54 057 445		48 391 366		5 666 079		
	TOTAUX				VT	947 751 467	VU	834 670 474	VV	113 080 992	
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD	9 767 849						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 750 218		1 750 218				
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	662 883 585		13 006 819		254 823 337		395 053 428
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	340 039 312		340 039 312				
		Personnel et comptes rattachés		8C	111 770 850		84 303 404				27 467 446
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 052 821		52 052 821				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéficiaires		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 808 743		4 808 743				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 479 408		14 479 408				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	31 779 002		31 779 002				
		Groupe et associés (2)		VI	119 498 662		119 498 662				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	138 728 315		134 808 880		3 178 035		741 399
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L	16 401 511		9 664 864		4 911 270		1 825 376
TOTAUX				VY	1 494 192 434	VZ	806 192 140		262 912 643		425 087 650
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	26 331 853	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	183 494 297	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 qui affecte l'économie mondiale depuis le début de l'année 2020 continue d'avoir un impact négatif sur les niveaux de chiffre d'affaires et de profit de CHANEL SAS.

Le 23 octobre 2019, la Société a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices clos le 31 décembre 2016, le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Les conséquences définitives du contrôle portant sur l'exercice 2016 ont été mises en recouvrement fin 2019. Le contrôle portant sur les exercices 2017 et 2018 a pris fin en 2021 et s'est achevé par l'envoi d'une proposition de rectification datée du 8 juin 2021. La Société conteste les conclusions de l'Administration et a demandé à rencontrer l'interlocuteur départemental. Par ailleurs, l'Administration a initié plusieurs demandes d'assistance administrative internationale qui sont encore ouvertes au 31 décembre 2021.

B – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément au Nouveau Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2020-09 homologué par l'arrêt du 4 décembre 2020 et aux principes généralement admis.

Lors de sa réunion du 5 novembre, le Collège de l'ANC a mis à jour la Recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes françaises.

- La recommandation modifiée du 5 novembre permet d'introduire un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite,
- L'ANC laisse ainsi le choix aux entreprises d'appliquer l'une des méthodes où la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir :
 - soit de la date de prise de service du membre du personnel (ancienne méthode) ;
 - soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations (nouvelle méthode IFRIC)

Le changement entre ces deux possibilités de répartition des droits pour un régime à prestations définies constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du PCG.

La Société a fait le choix de retenir dans ses comptes français la nouvelle méthode IFRIC.

Ce changement de méthode a eu les effets suivants sur ses comptes :

- diminution de la provision des engagements de retraite de 10 094 931 €
- augmentation du report à nouveau pour un montant équivalent

Les autres méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

C – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS REALISEES

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et d'utiliser des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Les estimations significatives réalisées pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des montants liés aux provisions pour retours et réductions accordées
- L'évaluation et la comptabilisation des provisions pour risques et charges ;
- Les hypothèses de calcul des engagements envers le personnel ;
- L'évaluation et la comptabilisation des stocks et des provisions sur stocks ;
- L'évaluation et la comptabilisation des titres de participation.

D – EVENEMENT POST - CLOTURE

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 qui affecte l'économie mondiale depuis le début de l'année 2020 impactera probablement l'activité de la Société en 2022 sans qu'il soit possible d'en mesurer les effets. Ceci ne remet pas en cause l'évaluation des actifs et des passifs de la Société au 31 décembre 2021.

Les opérations militaires qui ont commencé le 23 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats auront des incidences sur l'activité de notre Société dans ces zones géographiques sans qu'il ne soit actuellement possible d'en mesurer les effets pour la Société. S'agissant d'un événement relatif à une situation nouvelle, aucun n'ajustement ne doit donc être constaté dans les comptes au 31 décembre 2021.

E – INTEGRATION FISCALE ET CONSOLIDATION

- **Intégration fiscale :**

Le groupe d'intégration fiscale en place dont la Société était également la société-mère a pris fin le 1^{er} janvier 2021.

Un nouveau groupe d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1er janvier 2021, en conservant à sa tête la société Chanel SAS.

Selon la convention d'intégration, la société-mère est la seule bénéficiaire de l'économie d'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles résultant de l'application du régime fiscal de groupe, et est la seule redevable de ces impôts. Les sociétés membres du groupe d'intégration sont toutefois tenues solidairement au paiement de ces impôts, dans la limite du montant qui serait dû par chacune d'entre elles si elles n'avaient pas opté pour le régime fiscal de groupe.

Chaque société membre du groupe d'intégration est tenue de verser à CHANEL, à titre de participation de l'IS dû par cette dernière, une somme égale à l'IS qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposée séparément.

- **Consolidation :**

CHANEL Limited, basée 5 Barlow Place, London W1J6DG, England, est l'entité consolidante du groupe dont CHANEL SAS fait partie en tant qu'entreprise filiale.

F – NOTES SUR LE BILAN

-1- MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES DIVERS POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS

Etat n° 2054

AMORTISSEMENTS

Etat n° 2055

-2- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût diminué du cumul des amortissements éventuels et des pertes de valeur.

CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES

Les logiciels informatiques immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 7 ans.

Les brevets et autres immobilisations incorporelles ont été comptabilisés à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les dépenses de production des films publicitaires sont comptabilisées en charges.

Les droits au bail sont soit amortis sur la durée du contrat de location, soit non amortis mais faisant l'objet d'une revue régulière par la société et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et au minimum réalisé une fois par an. La méthode retenue dépend de l'analyse des modalités juridiques propres à chaque droit au bail.

-3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, y compris les frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les durées et modes les plus généralement retenus pour le calcul des amortissements sont les suivants :

Libellé	Durée	Méthode
Constructions	20 ans à 40 ans	Linéaire
Matériel	8 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel de laboratoire	8 ans	Dégressif
Matériel de manutention	3 à 8 ans	Dégressif
Outillage industriel (moules)	3 ans	Dégressif
Installations, agencements	3 ans à 15 ans	Linéaire ou dégressif
Agencements boutiques	2 à 10 ans	Linéaire ou dégressif
Stands grands magasins	2 à 7 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel de transport	4 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel de bureau	3 à 10 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel informatique	3 à 5 ans	Dégressif
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

-4- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

La valeur d'utilité peut être évaluée en considérant d'une part, la valeur mathématique du titre et d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives d'évolution générale de la société filiale.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées ont été évalués à leur valeur nominale.

Les dépôts et autres créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

-5- STOCKS ET EN-COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées principalement au coût unitaire moyen pondéré.

Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

-6- CREANCES ET DETTES

a. Autres emprunts obligataires

Les frais liés à l'émission de l'emprunt contracté auprès des investisseurs privés sont enregistrés au compte de résultat l'année de l'émission de l'emprunt.

La charge résultant de l'opération de couverture de taux de cet emprunt est enregistrée en résultat financier et étalée sur la durée de l'emprunt.

b. Créances et dettes

METHODE D'EVALUATION

Les créances et dettes en euros ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du cours officiel du 31 décembre 2021 pour les opérations non couvertes. Les différences de conversion en résultant ont été inscrites à des comptes transitoires (écart de conversion ACTIF - écart de conversion PASSIF) et la perte latente ainsi dégagée a donné lieu à la constitution d'une provision pour risque.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat n° 2057

-7- DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion en découlant ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

-8- CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Libellé – EUR -	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Charges constatées d'avance	54 057 446	-	-	54 057 446
Produits constatés d'avance	16 401 512	-	-	16 401 512

-9- CAPITAUX PROPRES

Le capital social est constitué de 80 200 000 actions d'une valeur nominale de 1 Euro, soit 80 200 000 Euros.

Libellé-EUR	31/12/2020	Décision d'affectation du résultat 2020 du 22/06/2021	Dividende - Décisions de l'associé Unique du 22/06/2021	Résultat 2021	Autres Variations	31/12/2021
Capital social	80 200 000					80 200 000
Prime de fusion	34 647 848					34 647 848
Réserve légale	8 020 000					8 020 000
Reserves relatives à l'achat d'œuvres d'art	1 375 356	174 955				1 550 310
Reserves facultatives	641 649 131	177 408 562	(478 794 000)		(1)	340 263 693
Report à nouveau créditeur - Retraite					10 094 932	10 094 932
Résultat de l'exercice	177 583 517	(177 583 517)		816 527 335		816 527 335
Provisions réglementées	9 752 115				1 719 740	11 471 855
	953 227 967	0	(478 794 000)	816 527 335	11 814 672	1 302 775 974

(1) Les 10 094 932 € correspondent à l'impact à l'ouverture de l'exercice des changements de méthode comptable (cf. règles et méthodes comptables).

-10- PROVISIONS

Etat n° 2056

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2020	Dotations	Changement méthode	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	31/12/2021
Prov. Litiges	3 882 778	5 446 199		511 000	2 560 200	6 257 777
Prov. Pertes Change	1 929 999	708 619		1 929 999		708 619
Prov. Pensions	76 533 902	15 340 644	10 094 931		48 543 292	33 236 323
Prov. Médailles	7 327 945	135 341		466 581		6 996 706
Autres provisions	45 917 184	16 010 120		17 419 833	594 029	43 913 442
	135 591 809	37 640 923	10 094 931	20 327 413	51 697 521	91 112 866

La société applique le règlement CRCN° 2000-06. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour le groupe. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

• **Méthode :**

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-02, la provision au bilan correspond à l'intégralité des engagements de retraites. L'ensemble des variations d'hypothèses actuarielles sont enregistrées dans le compte de résultat.

• **Eléments chiffrés :**

Provision pour régimes de retraite conventionnels et complémentaires : 33 236 K€

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes à prestations définies sont indiquées ci-après :

Taux d'actualisation	: 1 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	: 1 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	: 3,50 %
Conditions de départ à la retraite	: Départ à l'initiative de l'employé
Taux de turnover	: Table interne validée par les actuaires
Méthode actuarielle	: Méthode des unités de crédit projetées

Au 31 décembre 2021, les fonds confiés à des organismes extérieurs pour le financement de ces régimes à prestations définies s'élèvent à 150 566 K€.

Valeur actualisée des engagements financés	183 802 K€
Juste valeur des actifs du régime	- 150 566 K€
Provision au bilan	33 236 K€

G - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**-1- VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Libellé - EUR	Total
Chiffre d'affaires net France	698 286 424
Chiffre d'affaires net Export	1 989 016 377
	2 687 302 801

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Aucune autre ventilation ne peut être communiquée en raison du préjudice grave que cette divulgation serait susceptible d'entraîner.

-2- PRINCIPAUX ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Libellé - EUR	Total
Amortissements dérogatoires	(1 719 740)
Contentieux	(5 954 762)
Résultat sur opérations en capital	9 570
Dotations aux amortissements des immobilisations	(5 623 308)
Dotations pour dépréciations des immobilisations	(19 185 336)
Autres	113 002
	(32 360 574)

3 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES APRES INTEGRATION FISCALE

L'impôt correspondant à chaque résultat intermédiaire a été déterminé en tenant compte du taux d'imposition afférent aux opérations concernées.

CHANEL SAS – ANNEXE -

Libellé – EUR -	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	1 072 533 337	(214 617 838)	857 915 499
IS sur intégration fiscale		2 852 464	2 852 464
Résultat exceptionnel	(32 360 574)	8 969 627	(23 390 947)
Participation des salariés	(25 501 491)	4 651 811	(20 849 681)
	1 014 671 272	(198 143 937)	816 527 335

4- ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Nature des différences temporaires- EUR-	Base	Impôts
ALLEGEMENTS		
Au taux de 25 % + (3,3%)		
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation :		
- Participation des salariés	26 193 724	6 764 529
- Participation à l'effort de construction	1 005 243	259 604
- Cout de création en stocks	1 453 000	375 237
- Dépréciation stock groupe	9 503 607	2 454 306
- Ecart de conversion passif	1 494 251	385 890
- Dépréciation SCI + Kamel + Kamel 2	4 380 617	1 131 294
- Provision clients & débiteurs divers	1 693 036	437 226
- Indemnisation boutique	7 837 580	2 024 055
- Provision fournisseurs	154 376	39 868
- Provision perte de change de l'année	708 618	183 001
- Provision pour engagement de retraite	33 982 955	8 776 098
- Dépréciation boutiques + Droit au Bail	549 935	142 021
- Autre provision	746 633	192 818
ACCROISSEMENT		
Au taux de 25 % + (3,3%)		
Ecart de conversion actif	(708 618)	(183 001)
Œuvres d'art	(1 723 406)	(445 070)
Total	87 271 552	22 537 878

-5- RESULTAT HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE

Libellé - EUR	Montant
Résultat net de l'exercice	816 527 335
Impôt sur les sociétés	198 143 937
Résultat avant Impôt	1 014 671 272
Amortissements dérogatoires	
- Dotations	4 322 072
- Reprises	(2 602 332)
Résultat hors incidence des évaluations dérogatoires avant impôt	1 016 391 012

H – AUTRES INFORMATIONS**-1- ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN (Valeur nette)****ACTIF**

Libellé – EUR -	Produits à recevoir	Effets de commerce
Clients & comptes rattachés	17 764 365	9 858 008
Autres créances	108 960 672	
	126 725 037	9 858 008

PASSIF

Libellé – EUR -	Charges à payer	Effets de commerce
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	100 824	
Emprunts et dettes financières divers	5 821 093	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 743 718	
Dettes fiscales et sociales	162 897 493	
Dettes sur immobilisations	8 887 600	
Autres dettes	55 832 424	
	357 283 152	0

Les transactions entre parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°

-2- REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Somme non communiquée, car cela équivaudrait à mentionner les rémunérations individuelles eu égard au faible nombre de membres dirigeants.

-3- AVANCES AUX DIRIGEANTS

Conformément à l'article R.123-197-8° du Code de Commerce, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux membres des organes dirigeants de la société.

-4- VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Libellé	Personnel salarié
Ingénieurs et cadres	1 457
Agents de maîtrise et techniciens	479
Employés	497
Ouvriers	157
	2 590

-5- MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES

Catégorie – EUR -	Total	Au profit de	
		Filiales	Autres
Cautions et hypothèques	11 440 455		11 440 455
Commandes d'investissement non réceptionnées	39 302 638		39 302 638
Mécénats	19 504 000		19 504 000
	70 247 094		70 247 094

ENGAGEMENTS REÇUS

Catégorie – EUR -	Total	Accordés par	
		Banques	Autres
Retenue de Garantie	1 342 889		1 342 889
	1 342 889	0	1 342 889

-6- GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Néant

-7- ECHEANCIER DES LOCATIONS SIMPLES

Le tableau suivant présente l'ensemble des loyers prévus dans le cadre des locations simples :

- EUR -	31/12/2021
à moins d'un an	84 749 052
entre 1 et 2 ans	79 067 189
entre 2 et 3 ans	67 810 218
entre 3 et 4 ans	64 337 004
entre 4 et 5 ans	63 258 757
à plus de 5 ans	148 069 765
	507 291 984

-8- INFORMATIONS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

-9- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau ci-joint

-10- AGREGATS COMPTES CONSOLIDES CHANEL

Libellé – EUR -	31/12/2021	31/12/2020
Actifs non courants	2 304 894 689	2 249 370 748
Capitaux propres - Part du groupe	1 006 322 136	737 737 738
Chiffre d'affaires net	3 616 566 079	2 732 142 232
Résultat Net	696 569 749	243 813 274
Effectifs présents à la date de clôture	6 587	6 524

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Code Commerce - Articles R.233-15 et R.237-8

Libellés	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote part détenue du capital	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Dividendes encaissés	Observations	Prêts et avances consentis par la Ste et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice
1 - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.											
A. FILIALES											
(50 % au moins du capital détenu par la société) :											
CHANEL PARFUMS BEAUTE	282 000 000	32 846 653	100,00%	468 585 686	468 585 686	56 118 000				827 086 456	40 290 341
CHANEL COORDINATION	40 000	3 872 187	100,00%	51 244 000	51 244 000	17 500 000				1 600 129 538	20 027 558
MOUSSAX	3 765 000	114 277	99,00%	3 788 206	3 788 206					0	0
CHANEL SAINT HONORE	40 000	193 803	100,00%	7 626 000	7 626 000	3 800 000				155 545 513	1 240 461
SCI ANBRAS	100 516 000	(19 094 308)	99,90%	100 515 999	100 515 999					6 560 645	3 753 225
SCI ONURB	19 141 000	(5 486 082)	99,90%	19 140 999	19 140 999					1 409 446	874 553
SCI FAIMIN	64 001 000	(2 147 655)	99,90%	64 000 999	64 000 999					4 487 561	(2 284 210)
CHANEL ITALIE	100 000	49 368 051	100,00%	2 914 352	2 914 352	51 000 000				234 620 421	22 344 550
CHANEL ESPAGNE	100 000	(419 371)	100,00%	2 643 832	2 643 832	17 400 000				105 276 253	10 653 358
CHANEL AUTRICHE	145 500	(1 488 630)	100,00%	2 386 984	2 386 984	13 300 000				52 547 157	6 608 094
CHANEL ALLEMAGNE	7 262 122	436 001	100,00%	172 771 354	172 771 354	67 000 000				254 679 257	33 151 752
CHANEL COORDINATION SRL	50 000	3 294 970	100,00%	12 900 000	12 900 000					0	8 601 669
CHANEL Russie	118 585	(27 135 201)	99,00%	91 461 301	91 461 301					202 849 051	20 948 516
CHANEL Turquie	243 740	(372 992)	100,00%	1 251 397	1 251 397	7 764 131				44 068 148	12 641 379
2 - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication											
A. FILIALES											
(50 % au moins du capital détenu par la société) :											
DIVERS FILIALES FRANCAISES				4 079 117	36 827	0		Dividendes nets de retenues à la source, convertis au taux du jour, hors impact des éventuelles couvertures de change		13 742 380	(1 142 549)
DIVERS FILIALES ETRANGERES				546 559	546 559	5 200 000				76 178 219	5 192 895
B. PARTICIPATIONS											
(10 à 50 % du capital détenu par la société) :											
DIVERS PARTICIPATIONS FRANCAISES				45 735	45 735			2 855 000		1 940 922	125 109

CHANEL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 80.200.000 euros
Siège Social : 135, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
542 052 766 R.C.S. Nanterre
-ooOoo-

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

Extrait du Procès-verbal

[...]

Deuxième décision

L'associé unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 816.527.335,33 euros de la manière suivante :

- 173.096,40 euros sont affectés au compte « Autres réserves – Réserves relatives à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants », dont le montant est porté de 1.550.310,49 euros à 1.723.406,89 euros, en conséquence, le poste « Autres Réserves » s'élève ainsi à la somme de 341.987.100,60 euros ;
- 816.354.238,93 euros, augmentés de la somme de 10.094.931,25 euros prélevée sur le poste « Report à Nouveau » dont le solde est ainsi réduit à zéro ; ainsi que de la somme de 215.348.829,82 euros prélevée sur le compte « Autres Réserves » dont le solde est ainsi réduit de 341.987.100,60 euros à 126.638.270,78 euros, à la distribution d'un dividende de 1.041.798.000 euros soit 12,99 euros par action.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'associé unique prend acte qu'il a été procédé, au titre des trois exercices précédents, aux distributions de dividendes suivantes :

Au titre de l'exercice 2020 : distribution d'un dividende de 478.794.000 euros, soit 5,97 euros par action.

Au titre de l'exercice 2019 : versement d'un acompte sur dividende de 2,95 euros par action, décidé par le Président de la Société le 2 août 2019.

Au titre de l'exercice 2018 : néant.

Par ailleurs l'associé unique prend acte que des distributions exceptionnelles de réserves ont été décidées le 19 août 2019 pour un montant de 6,75 euros par action et le 20 juillet 2018 pour un montant de 8,71 euros par action.

Troisième décision

L'associé unique décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Bruno PAVLOVSKY pour une période qui prendra fin à la date à laquelle l'associé unique sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Bruno PAVLOVSKY a déclaré accepter le renouvellement de son mandat et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale.

Monsieur Bruno PAVLOVSKY ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs.

Quatrième décision

L'associé unique décide de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Luc DONY pour une période qui prendra fin à la date à laquelle l'associé unique sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Luc DONY a déclaré accepter le renouvellement de son mandat et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale.

Monsieur Luc DONY ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs.

[...]

Septième décision

L'associé unique, sur proposition du Président, décide de proroger la durée de la Société expirant le 16 avril 2023 pour une nouvelle durée de 99 ans, soit jusqu'au 16 avril 2122.

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 5 « Durée » des statuts qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Sauf cas de dissolution anticipée ou de nouvelle prorogation décidée par les associés, la durée de la Société est prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 16 avril 2023 ».

Huitième décision

L'associé unique, sur proposition du Président, décide de modifier l'article 15 « Conseil de surveillance » des statuts qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 15 - Conseil de surveillance »

La Société sera également pourvue d'un conseil de surveillance composé de trois (3) à vingt-quatre (24) membres, personnes physiques ou morales, désignés par les associés.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée d'une année, chaque année s'entendant de l'intervalle qui sépare deux assemblées annuelles. Ils peuvent être révoqués à tout moment avec effet immédiat.

Les personnes morales, lorsqu'elles sont nommées au conseil de surveillance, doivent désigner un représentant permanent personne physique.

Le conseil de surveillance nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.

Le président et le vice-président exercent leurs fonctions pendant une durée qui ne peut excéder la durée de leur mandat de membre du conseil. Ils sont rééligibles. Le conseil peut les révoquer à tout moment.

Le conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président ou de son vice-président ou celle du tiers de ses membres par tous moyens, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le conseil se réunit ainsi au moins une fois par an, préalablement à l'approbation des comptes annuels par les associés, en vue de l'examen et de l'approbation de ces comptes et en vue de la rédaction du rapport contenant les observations du conseil de surveillance sur les comptes annuels qui doit être mis à la disposition des associés quinze jours avant l'assemblée annuelle.

Pour la validité des réunions du conseil de surveillance, la présence de deux membres au moins est indispensable.

Sont réputés présents les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de transmission permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont fixées, le cas échéant, par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil de surveillance contrôle en permanence l'administration de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. ».

[...]

Pour extrait certifié conforme
par le Président



Bruno PAVLOVSKY

Certificate Of Completion

Envelope Id: 4F5FF986BC1F4182BFE762B579C02C9C	Status: Completed
Subject: Please DocuSign: Extrait du PV CHANEL DAU 300622.docx	
Source Envelope:	
Document Pages: 3	Signatures: 1
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Enveloped Stamping: Enabled	Sophie MONROY
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris	135 avenue Charles de Gaulle
	Neully sur Seine, Ile de France 92521
	sophie.monroy@chanel.com
	IP Address: 165.225.21.37

Record Tracking

Status: Original	Holder: Sophie MONROY	Location: DocuSign
29 June 2022 15:28	sophie.monroy@chanel.com	

Signer Events

Signer Events	Signature	Timestamp
Bruno Pavlovsky bruno.pavlovsky@chanel.com Bruno Pavlovsky Security Level: Email, Account Authentication (None)	 Signature Adoption: Drawn on Device Signed by link sent to bruno.pavlovsky@chanel.com Using IP Address: 90.91.215.139 Signed using mobile	Sent: 01 July 2022 14:55 Viewed: 02 July 2022 06:28 Signed: 02 July 2022 06:29

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
-------------------------	-----------	-----------

Editor Delivery Events

Editor Delivery Events	Status	Timestamp
------------------------	--------	-----------

Agent Delivery Events

Agent Delivery Events	Status	Timestamp
-----------------------	--------	-----------

Intermediary Delivery Events

Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
------------------------------	--------	-----------

Certified Delivery Events

Certified Delivery Events	Status	Timestamp
---------------------------	--------	-----------

Carbon Copy Events

Carbon Copy Events	Status	Timestamp
--------------------	--------	-----------

Florine Decq florine.decq@chanel.com Security Level: Email, Account Authentication (None)		Sent: 01 July 2022 14:55
---	---	----------------------------

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

Olivia Moatty olivia.moatty@chanel.com Security Level: Email, Account Authentication (None)		Sent: 01 July 2022 14:55
---	---	----------------------------

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

Sofia Monteiro sofia.monteiro@chanel.com Security Level: Email, Account Authentication (None)		Sent: 01 July 2022 14:55
---	---	----------------------------

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

Witness Events	Signature	Timestamp
-----------------------	------------------	------------------

Notary Events	Signature	Timestamp
----------------------	------------------	------------------

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
--------------------------------	---------------	-------------------

Envelope Sent	Hashed/Encrypted	01 July 2022 14:55
Certified Delivered	Security Checked	02 July 2022 06:28
Signing Complete	Security Checked	02 July 2022 06:29
Completed	Security Checked	02 July 2022 06:29

Payment Events	Status	Timestamps
-----------------------	---------------	-------------------